

GESTIONNAIRE DE FONDS DISCRÉTIONNAIRE FORMULAIRE DE TRANSFERT DE PORTEFEUILLE

Ce formulaire doit être rempli lorsqu'une prime unique supplémentaire doit être payée par le transfert d'actifs (prime en nature) d'un compte de gestionnaire de fonds discrétionnaire (GFD) existant. Veuillez à renvoyer ce formulaire accompagné d'un **formulaire de prime unique supplémentaire dûment rempli** et, si vous désignez un nouveau GFD pour accepter le transfert d'actifs, d'un formulaire de désignation d'un gestionnaire de fonds discrétionnaire et/ou d'un dépositaire de Private Wealth Portfolio France.

Une fois complété, retournez ce formulaire à: **Utmost PanEurope dac, Navan Business Park, Athlumney, Navan, Co. Meath, C15 CCW8, Ireland.**

A DÉTAILS DU GESTIONNAIRE DE FONDS DISCRÉTIONNAIRE EXISTANT

Une fois que le titulaire du contrat d'assurance (ci-dessous nommé « l'assuré ») a convenu avec son GFD existant de transférer les actifs vers un GFD lié au contrat d'assurance, cette section doit être complétée par le titulaire du contrat d'assurance pour fournir les détails du compte du GFD existant dans lequel les actifs doivent être transférés (prime en nature).

Nom de la société du gestionnaire de fonds discrétionnaire	
Nom du contact (en entier)	
Adresse électronique	
Adresse	
Code postal	
Numéro de téléphone (y compris les indicatifs internationaux)	
Nom du compte	
Numéro de référence du compte	

A WEALTH *of* DIFFERENCE

Utmost Wealth Solutions est le nom de marque utilisé par un certain nombre de sociétés Utmost. Cet article a été publié par Utmost PanEurope dac.

Utmost PanEurope dac est réglementé par la Banque centrale d'Irlande.

Utmost PanEurope dac est une société d'activité immatriculée en Irlande (numéro 311420), dont le siège social est situé à Navan Business Park, Athlumney, Navan, Co. Meath, C15 CCW8, Irlande.

Utmost PanEurope dac est autorisée à exercer en France, une activité professionnelle dans le secteur de l'assurance-vie, sur la base de la libre prestation de services et est dûment enregistrée à cet effet auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sous le numéro 228159.

UPE PR 12442 | 09/22

B COORDONNÉES ET DÉCLARATION DE L'ASSURÉ

Nom complet du (des) titulaire(s) du contrat d'assurance			
Adresse			
Code postal			
Numéro de téléphone (y compris les indicatifs internationaux)			
Numéro du contrat d'assurance (si connu)			

En signant le formulaire ci-dessous, l'assuré comprend et accepte que :

- › les paiements de primes en nature sont soumis à un investissement dans un Fonds interne dédié, sur une base discrétionnaire uniquement
- › le paiement d'une prime en nature nécessite le consentement préalable d'Utmost PanEurope dac (Utmost PanEurope)
- › il n'y a aucune garantie que le gestionnaire de fonds discrétionnaire recevant la prime en nature conservera tout ou partie des actifs transférés
- › les actifs transférés à Utmost PanEurope, à la suite du paiement d'une prime en nature, feront partie du portefeuille d'investissement du contrat d'assurance. Si des actifs d'un paiement de prime en nature sont jugés inacceptables par Utmost PanEurope ou le GFD destinataire, ils devront être liquidés par le GFD existant avant le transfert du produit résultant à Utmost PanEurope, qui sera appliqué à l'acquisition des unités de compte du contrat d'assurance
- › des déductions peuvent être faites sur le montant de la prime en nature pour le paiement de tous les coûts, frais, dépenses et taxes applicables
- › le paiement d'une Prime en nature est réputé avoir été effectué à la date de valeur à laquelle la valeur de l'actif concerné est créditée au portefeuille indiqué par Utmost PanEurope
- › si le preneur d'assurance décide de résilier un accord de Gestionnaire de Fonds Discrétionnaire à une date ultérieure et d'utiliser les fonds du Fonds Interne Dédicé pour sélectionner d'autres Actifs, tous les Actifs y compris ceux investis par voie de réenregistrement (Prime en nature) doivent être liquidés en totalité lors de l'annulation de l'accord de Gestionnaire de Fonds Discrétionnaire
- › les paiements de prime en nature (transfert d'actifs) seront traités comme une cession des actifs par le titulaire du contrat d'assurance à des fins fiscales. Par conséquent, cela peut entraîner une obligation fiscale pour le titulaire du contrat d'assurance au moment du transfert, si un gain est réalisé lors de la cession. Il est de la seule responsabilité du titulaire du contrat d'assurance de payer toute obligation fiscale liée à un tel transfert d'actifs. Utmost PanEurope n'accepte aucune responsabilité pour tout coût ou risque financier associé à la prime en nature
- › fournir un relevé de compte récent datant de moins de trois mois avec une ventilation complète du portefeuille que vous souhaitez transférer du GFD existant (tel que décrit dans la section A de ce formulaire) au GFD nommé dans la section C de ce formulaire ci-dessous.

	L'assuré 1	L'assuré 2 (le cas échéant)	
SIGNATURE			SIGNATURE
Nom en caractères d'imprimerie			
Date	jjmmaaaa	jjmmaaaa	

Créancier gagiste (le cas échéant)

SIGNATURE

Nom en caractères
d'imprimerie

Nom de la société

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

C

DÉCLARATION D'ACCEPTATION DU TRANSFERT D'ACTIFS PAR LE GESTIONNAIRE DE FONDS DISCRÉTIONNAIRE DÉSIGNÉ

Cette section doit être reconnue et signée par le GFD nouvellement désigné dans lequel les actifs doivent être reçus (prime en nature) du GFD existant.

En signant ci-dessous, le GFD désigné comprend et accepte :

- › d'effectuer un examen des actifs reçus et d'évaluer leur adéquation par rapport au mandat d'investissement discrétionnaire fourni par Utmost PanEurope. Les actifs qui échouent à l'évaluation de l'adéquation devront être liquidés par le GFD existant
- › s'il y a des actifs qui divergent de la stratégie d'investissement, ils seront réalisés afin que les fonds puissent être investis de manière appropriée
- › que c'est la décision du GFD désigné de choisir de conserver les actifs s'ils sont conformes à la stratégie d'investissement et que le GFD désigné n'est pas et ne sera pas influencé par une partie quelconque, en particulier l'assuré
- › que l'assuré ne peut pas supposer qu'un portefeuille préexistant sera conservé en totalité ou en partie, pour une période quelconque, ou ne sera pas du tout conservé
- › que le DFM désigné ne peut pas accepter d'espèces dans le cadre des actifs transférés et que tout élément en espèces doit être envoyé séparément à Utmost PanEurope.

Nom de l'entreprise du
gestionnaire de fonds
discrétionnaires

Adresse électronique du
gestionnaire de fonds
discrétionnaires

Adresse du Gestionnaire de
fonds discrétionnaire

Code postal

Numéro de téléphone
(y compris les indicatifs
internationaux)

Nom complet en caractères
d'imprimerie du signataire
autorisé

Rôle dans la société

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---